

# ATTESTATION D'ACCUEIL

## MODALITÉS DE DÉLIVRANCE

**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU : 05 46 56 61 03**

*L'attestation d'accueil est un document officiel, établi sur papier sécurisé, rempli et signé par toute personne qui souhaite accueillir un ressortissant étranger venant en France pour un séjour à caractère familial ou privé n'excédant pas trois mois.*

*La demande est à faire à la mairie de votre lieu de domicile dans les 6 mois précédant la venue.*

### **Pièces à fournir :**

- Pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour),
- Tout document sur votre capacité à héberger le ou les étrangers dans des conditions normales de logement (en termes de superficie, de sécurité, de salubrité et de confort du logement) :
  - titre de propriété (soit l'attestation du notaire, soit les premières pages du titre de propriété précisant l'identité du vendeur et de l'acheteur ainsi que la description du logement)
  - bail de location (conditions particulières uniquement),
- Justificatif de domicile récent (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe, quittance de loyer...),
- Document permettant d'apprécier vos ressources et votre engagement à prendre en charge financièrement l'étranger au cas où celui-ci n'y pourvoirait pas (trois derniers bulletins de salaire, dernier avis d'imposition...),
- Un timbre fiscal dématérialisé par demande pour un montant de 30 € (disponible sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)),
- Si enfant mineur : attestation motivée de la (ou des) personne(s) ayant l'autorité parentale.

### **Renseignements complémentaires :**

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, lien de parenté, domicile de la personne hébergée,
- Numéro de passeport de la personne hébergée,
- Lien de parenté avec le demandeur,
- Dates des précédentes attestations d'accueil antérieurement signées par l'hébergeant,
- Nombre d'occupants habituels (permanents et temporaires),
- Nombre de pièces et surface du logement,

**Tous les documents devront être fournis « en original »**

**Accompagnés des photocopies**